



AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

2014
RAPPORT ANNUEL
SUR L'AGRO-ÉCOLOGIE





AVANT PROPOS

« Je souhaite engager notre agriculture sur la voie de la performance à la fois économique, environnementale et sociale. Je suis persuadé que nous pouvons et que nous devons faire de l'environnement un atout de notre compétitivité. C'est une dynamique qui repose sur la force du collectif, sur la richesse et la diversité de nos territoires, sur l'innovation et la diffusion des nouveaux savoirs et savoir-faire. Nous allons positionner la France comme le leader de l'agro-écologie. »

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et la Forêt

Pour répondre aux nombreux défis auxquels fait face l'agriculture française – compétitivité, changement climatique, sécurité alimentaire mondiale, préservation des ressources naturelles, qualité et sûreté de l'alimentation, etc. – le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt Stéphane Le Foll a engagé le 18 décembre 2012 un projet mobilisateur et ambitieux pour l'agriculture française : le projet agro-écologique « Produisons autrement ».

Après une première conférence nationale « Produisons autrement » le 18 décembre 2012, l'année 2013 a permis le déploiement des premières initiatives et contributions. Ainsi en particulier un rapport piloté par Marion Guillou, présidente d'Agreenium, ayant associé les acteurs de la recherche (INRA en particulier) et les services du ministère de l'agriculture, a été publié en juin 2013. Ce rapport a proposé une analyse en profondeur

des voies et moyens pour combiner efficacement performance économique et performance environnementale. Fondé sur l'examen d'initiatives concrètes en France et à l'étranger et sur l'expertise scientifique, ce rapport a constitué une étape importante car il a montré que la voie de la performance économique et environnementale était réaliste et porteuse d'avenir. En s'appuyant sur ces travaux, le ministre a fixé le cap à suivre lors du colloque organisé le 17 octobre 2013 par l'institut national de la recherche agronomique (INRA) : **l'ambition est qu'une majorité des exploitations françaises soit engagée dans l'agro-écologie à l'horizon 2025.**

Pour servir cette ambition, le projet agro-écologique s'est déployé depuis lors. Le présent rapport vise à présenter le bilan de l'année 2014 et à indiquer les principales perspectives pour l'année 2015.





INTRODUCTION

Le projet agro-écologique porte une ambition claire : dépasser les oppositions autour de la question du modèle de croissance de notre agriculture et inscrire l'évolution de notre agriculture et des filières agricoles et agro-alimentaires dans un cadre tourné vers l'avenir et adapté aux nombreux défis que nous devons relever. Cette approche est d'autant plus nécessaire qu'il n'existe plus, de fait, de modèle unique d'exploitations ; celles-ci sont très diversifiées et de moins en moins semblables les unes aux autres.

L'agro-écologie est un véritable projet pour l'agriculture. Son ambition, c'est de tracer une perspective mobilisatrice et créatrice de richesses en privilégiant des solutions qui, en s'appuyant sur les fonctionnalités offertes par les agro-écosystèmes, combinent simultanément la performance économique, la performance environnementale et sanitaire et la performance sociale.

C'est une nouvelle voie pour l'agriculture qui est à la fois nécessaire pour les agriculteurs, afin d'éviter l'impasse technique et économique dans laquelle mènerait la poursuite de systèmes de production trop dépendants aux intrants (produits phytopharmaceutiques, antibiotiques, engrais, carburant...), et demandée par la société.

Il s'agit de produire autrement, de produire plus et mieux avec moins. Ce défi se pose à l'agriculture à la fois au niveau individuel – de chaque exploitation, de chaque entreprise - et au niveau collectif – de l'organisation des filières, de l'accompagnement des agriculteurs, de la dynamique des territoires, etc.

Performance économique et performance environnementale doivent être abordées globalement et de manière articulée, en intégrant le caractère systémique de l'exploitation et ses interactions avec son environnement. Cela passe en particulier par la recherche de l'amélioration des résultats économiques de l'exploitation, par la préservation de l'environnement et des ressources naturelles sur lesquelles la production agricole s'appuie, au travers de la gestion économe des intrants et de l'énergie, par la diversification des successions de cultures et des assolements, par le renforcement de l'autonomie des systèmes de production animale ou encore par le développement de l'action collective.

Le projet agro-écologique forme une vision résolument réaliste et ambitieuse de l'avenir de l'agriculture française. Il repose sur la conviction de la qualité des hommes et des femmes qui la conduisent au quotidien et de leur capacité à sortir par le haut de certaines difficultés actuelles en s'engageant résolument sur la voie de la performance à la fois économique, environnementale et sociale.

L'expérience de nombreux pionniers montre qu'il est possible de mobiliser des synergies entre environnement et économie et d'être plus performants simultanément sur ces deux dimensions, en s'appuyant en particulier sur la valorisation des régulations biologiques positives (auxiliaires des cultures, choix des assolements et des successions

culturelles, etc.) ou sur le renforcement du bouclage des cycles biogéochimiques (couverture des sols, synergies entre productions végétales et animales, etc.). Ces approches sont exigeantes, elles font appel de manière fondamentale à l'innovation et mobilisent l'expertise agronomique, technique, économique, sociale, etc. de manière articulée. Ces approches supposent un changement important, à la fois des systèmes d'exploitation et de vision de l'agriculture, mais aussi de l'organisation collective et de la mobilisation des différents acteurs qui interviennent dans le champ de l'agriculture.

Il s'agit aujourd'hui de passer des pionniers à la généralisation. Cette évolution vers une agriculture moderne et performante, fondée sur les principes de l'agro-écologie constitue désormais une priorité et l'orientation générale de l'action publique en matière d'agriculture. L'article 1 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014, dispose ainsi que « Les politiques publiques visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agro-écologiques, dont le mode de production biologique, qui combinent performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire. »

Comme toute évolution en profondeur des cadres de références d'un secteur, elle suppose une mise en mouvement de l'ensemble des acteurs. L'adhésion et l'appropriation du projet agro-écologique par tous les partenaires constituent une condition décisive de sa réussite. Le projet agro-écologique n'est pas une simple politique publique. C'est un projet partenarial de mobilisation de l'agriculture française, auquel il appartient à tous de participer.

Définition de l'agro-écologie dans la loi d'avenir du 13 octobre 2014

ART. L. 1. - II. DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME

« II. – Les politiques publiques visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agro-écologiques, dont le mode de production biologique, qui combinent performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire. »

« Ces systèmes privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique. »



LES GRANDS AXES DU PROJET

Après une année 2013 marquée par le lancement du projet agro-écologique, un état des lieux approfondi et les premières initiatives, l'année 2014 a permis la préparation d'un vaste **plan d'action structuré** et le démarrage de sa mise en œuvre, avec les premières réalisations marquantes.

Ce plan d'action porte sur toutes les dimensions de l'agriculture : de la formation aux dynamiques de filières, de l'accompagnement des agriculteurs aux soutiens financiers des démarches innovantes, des territoires d'outre-mer aux échanges avec les partenaires internationaux, du développement d'une génétique adaptée à l'évaluation et au suivi du projet. Il comporte **16 chantiers et plus de 80 actions spécifiques**, avec pour chacune identification d'un pilote et d'un calendrier précis de réalisation. Le tableau résumé du plan d'action figure en annexe du présent rapport. Le projet agro-écologique s'appuie également sur **7 plans et programmes** qui participent pleinement au projet tout en ayant leurs propres cohérence et finalités.

Pour davantage de clarté, les différents champs du plan d'action ont été regroupés ici en 10 grands axes examinés successivement dans les pages suivantes :

MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS

SENSIBILISER ET COMMUNIQUER

ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS

SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES DÉMARCHES AGRO-ÉCOLOGIQUES

S'APPUYER SUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

ENGAGER LES FILIÈRES VERS L'AGRO-ÉCOLOGIE

PRENDRE EN COMPTE LES RÉALITÉS DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

PROMOUVOIR L'AGRO-ÉCOLOGIE À L'INTERNATIONAL

SUIVRE ET ÉVALUER LE PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE

Les différents plans et programmes sur lesquels s'appuie également de manière préférentielle le projet agro-écologique (Ecoantibio, Eco-phyto, Développement durable de l'apiculture, Energie-méthanisation-autonomie-azote (EMAA), Ambition Bio 2017, Semences et agriculture durable, Protéines végétales) sont présentés brièvement en fin de rapport ; leurs réalisations en 2014 sont détaillées dans d'autres cadres et selon des modalités propres à chacun d'entre eux.

Enfin, **un tableau de bord** des principaux indicateurs de réalisation et de résultats du projet agro-écologique figure en fin de rapport.

Champ de sorgo.
Les Trophées de l'agriculture durable 2014,
GAEC Ursule à Puysault (85-Vendée).
Exploitation agricole biologique orientée
agroécologie, cette ferme de polyculture-élevage
emploie 7 personnes sur 270 hectares cultivés.
©Xavier Remongin/Min.agri.fr



MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS

Le projet agro-écologique dépasse largement le cadre du ministère de l'agriculture. Il concerne l'ensemble des acteurs du secteur agricole. A ce titre, il a été décidé d'en faire un projet fondamentalement partenarial, qui repose sur la co-construction avec l'ensemble des partenaires du secteur agricole. Il ne s'agit ainsi pas d'un projet descendant, piloté exclusivement par l'Etat, mais d'un projet vivant dans les territoires tout en bénéficiant de l'initiative d'un pilotage partenarial national.

La gouvernance mise en place pour le projet reflète cette orientation essentielle.

Au niveau national, les orientations stratégiques sont fixées par le **comité national d'orientation et de suivi du projet agro-écologique**, présidé par le ministre et qui comprend l'ensemble des partenaires du monde agricole. En 2014, le comité national de suivi et d'orientation s'est réuni pour la première fois, le 12 juin, et a validé à cette occasion le plan d'action du projet agro-écologique.

Un **comité de pilotage** d'une vingtaine de membres se réunit régulièrement pour en assurer le pilotage opérationnel, sous la présidence de la directrice générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires du ministère de l'agriculture. Le comité est composé de représentants de l'administration centrale et déconcentrée (direction générale des politiques agricoles, agroa-

limentaires et des territoires ; direction générale de l'alimentation ; direction générale de l'enseignement et de la recherche ; groupement des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ; direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie), de FranceAgriMer, de l'association des régions de France (ARF), de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), de l'association de coordination technique agricole (ACTA), de l'institut national de la recherche agronomique (INRA), du CIRAD (la recherche agronomique pour le développement), de la fédération nationale de centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FNCIVAM), de Coop de France, de France nature environnement (FNE), de l'institut de l'agriculture durable (IAD), de la fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural (FADEAR) et des syndicats professionnels agricoles (fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) ; Jeunes agriculteurs ; Confédération paysanne ; Coordination rurale ; Mouvement de défense des exploitants familiaux (MODEF)). En 2014, le comité de pilotage s'est réuni sept fois, en particulier pour élaborer le contenu du plan d'action validé le 12 juin en comité national d'orientation et de suivi.

En parallèle, une gouvernance partenariale sera mise en place en 2015 au niveau de chaque région, selon des modalités adaptées à chaque contexte.

SENSIBILISER ET COMMUNIQUER

La diffusion des principes et bénéfices de l'agro-écologie s'est longtemps heurtée à des difficultés pour dépasser le stade des pionniers innovants. L'objectif de sa généralisation suppose de la faire connaître à grande échelle par le biais d'une sensibilisation et d'une communication efficaces. Plusieurs actions ont été réalisées dans cette optique en 2014 ou seront réalisées en 2015.

En premier lieu, plusieurs événements de type **colloques ou conférences**, centrés sur des aspects plus particuliers de l'agro-écologie ou du projet agro-écologique, ont été organisés en 2014 pour favoriser la mobilisation. Le 2 avril a ainsi eu lieu une journée nationale « Produisons autrement : des pionniers aux GIEE. Mobilisation collective pour l'agro-écologie ». Le 3 avril un séminaire national « Enseigner à produire autrement » a réuni la communauté éducative du ministère de l'agriculture autour de la question de l'adaptation de l'enseignement agricole à l'agro-écologie. Le 22 avril, un colloque national sur le biocontrôle a réuni les principaux acteurs de la filière afin de réfléchir à son développement et à sa structuration. Le 12 novembre, dans le cadre du plan Ecoantibio, un colloque a été co-organisé par le ministère de l'agriculture et le ministère de la santé sur l'antibiorésistance chez l'homme et l'animal et a réuni le monde agricole ainsi que le monde vétérinaire et médical. Le 1^{er} décembre, une journée nationale « L'agroforesterie au service du projet agro-écologique sur les territoires » a été organisée par le ministère de

l'agriculture avec l'association des régions de France (ARF), l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et les associations françaises d'agroforesterie.

Plusieurs **événements** importants ont également eu lieu en **région**, comme par exemple l'organisation le 17 décembre 2014 par les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, en association avec les deux Régions respectives et les deux chambres régionales d'agriculture, d'une journée sur « agro-écologie et Méditerranée : quelles plus-values ? ». Cette journée a réuni 280 personnes – agriculteurs, acteurs de l'accompagnement technique, financier et administratif de l'agriculture, etc. – et a montré à la fois les fortes attentes régionales vis-à-vis de la démarche et la motivation à s'y engager collégialement.

En région Bourgogne, l'Etat et la Région ont décidé de mobiliser le réseau rural (un des outils de la programmation de développement rural financée par le FEADER) au service de l'agro-écologie. A la suite d'un appel d'offres, le réseau des chambres d'agriculture et des établissements publics agricoles de Bourgogne a été sélectionné pour animer un projet de grande ampleur sur 2014-2015. Ce binôme d'animateurs organisera au premier semestre 2015, dans chaque département bourguignon, un événement de communication à destination

des agriculteurs pour présenter des exemples de démarches agro-écologiques. Autour de ce projet sont déjà mobilisés de nombreux partenaires : chambres d'agriculture et lycées agricoles bien sûr, mais également instituts techniques, recherche et enseignement supérieur avec la présence de l'UMR agro-écologie à Dijon, coopératives, collectivités territoriales, parcs naturels, acteurs des territoires, fédération des CUMA...

Des initiatives sont également conduites par différents acteurs du secteur agricole ou des territoires. Ainsi par exemple la fédération des parcs naturels régionaux, dans le cadre d'une convention cadre signée le 6 juin 2014 avec le ministère de l'agriculture, synthétise et diffuse les expériences pilotes innovantes en matière d'agro-écologie dans les parcs ; un séminaire national de restitution et d'échanges sera organisé le 9 février 2015. Dans la même logique, le réseau In-Pact, en partenariat avec l'enseignement agricole, a organisé le 19 septembre 2014 en Poitou-Charentes une grande journée « En route vers l'agro-écologie » rassemblant près de 200 personnes (professionnels, élèves et corps enseignant, associations et collectivités).

En parallèle de ces différents événements, le ministère de l'agriculture a développé plusieurs outils de sensibilisation à l'agro-écologie et au projet agro-écologique. Ainsi, le site internet « **Produisons autrement** » (<http://agriculture.gouv.fr/Produisons-autrement>) permet de valoriser et de faire connaître les initiatives de terrain et vise à accompagner des exploitants ou des structures qui souhaiteraient s'engager dans ces démarches. Le site du ministère de l'agriculture (<http://agriculture.gouv.fr/>) propose pour sa part de nombreuses informations utiles sur le projet agro-écologique. Au sein de ce site, un portail internet est dédié à la protection intégrée des cultures (<http://agriculture.gouv.fr/Ecophytopic>) ; ce portail s'est enrichi en 2014 de nouveaux modules et permet de valoriser les systèmes de cultures économiques et performants identifiés au sein du réseau DEPHY (cf. présentation du plan Ecophyto en fin de rapport). Ces différents outils continueront à évoluer en 2015 pour mettre à disposition l'ensemble des éléments utiles aux acteurs susceptibles de s'impliquer dans le projet.

Le ministère de l'agriculture a également réalisé en 2014 une plaquette de présentation du projet agro-écologique adaptée au grand public (plaquette « La majorité des exploitations engagées dans l'agro-écologie à l'horizon 2025 ») ainsi qu'une plaquette de présentation à destination des partenaires internationaux de la France (plaquette « Le projet agro-écologique en France. Changer les modèles de production pour combiner performances économique, sociale et environnementale »). Ce travail sera poursuivi en 2015 par la réalisation de plaquettes de présentation à destination des partenaires professionnels et des partenaires institutionnels du ministère et des acteurs économiques.

Au-delà de ces actions de communication, il est essentiel que les différents acteurs partenaires sensibilisent et forment, en interne à leur structure, leurs différents membres sur ces sujets. Le ministère de l'agriculture a montré l'exemple en 2014 en organisant une sensibilisation et une formation à grande échelle de ses agents.

Dans chaque direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) a été désigné un référent projet agro-écologique, en charge de faire vivre et d'animer le projet au niveau de sa

région et de coordonner les différentes actions. Dans la plupart des régions, des séminaires réunissant l'ensemble des services du ministère de l'agriculture et de l'enseignement agricole ont été organisés et ont été l'occasion de faire connaître le projet agro-écologique. Pour aller plus loin, une série de cinq séminaires interrégionaux réunissant les principaux agents concernés (référents agro-écologie, référents formation continue, référents communication, chefs du service régional de la formation et du développement, etc.) a été organisée entre juillet 2014 et janvier 2015 avec l'appui du bureau de la formation continue du ministère. Ces séminaires interrégionaux ont permis d'approfondir les questions d'organisation collective et de réfléchir aux actions à entreprendre, en particulier en matière de formation et de communication. Nationalement, une conférence de présentation du projet agro-écologique a réuni le 22 mai 2014 de nombreux agents d'administration centrale du ministère. Ces différents événements ont connu un succès important et ont fait l'objet de retours très positifs des agents y ayant participé. Le ministère de l'agriculture développe également une formation de base en ligne - e-formation - consacrée au projet agro-écologique (cf. encadré).

Enfin, le ministère de l'agriculture a engagé une évolution en profondeur de son programme de formation interne, afin d'une part d'intégrer un volet relatif au projet agro-écologique dans l'ensemble de ses formations statutaires et d'autre part de proposer des formations spécifiques sur les différents volets de l'agro-écologie. L'essentiel de ces évolutions sera opérationnel dans le courant de l'année 2015.

Mise en place d'une e-formation

Pour offrir aux agents du ministère la possibilité d'une formation de base sur le projet agro-écologique, le ministère de l'agriculture met en place une formation à distance, ou e-formation. Cette formation sera accessible sur internet, afin de pouvoir être également utilisée le cas échéant par les partenaires du ministère qui le souhaitent.

Cette e-formation sera constituée de plusieurs modules autonomes. Le premier module, élaboré courant 2014, sera mis en ligne au premier trimestre 2015 et permettra de se familiariser avec l'agro-écologie, en abordant notamment les origines, les principes et les enjeux du concept d'agro-écologie, en abordant les questions de transition en agriculture et en présentant des illustrations concrètes d'exploitations engagées dans des démarches agro-écologiques, à travers des témoignages d'agriculteurs (notamment les lauréats du concours des trophées de l'agriculture durable). A chaque séquence, des quiz sont proposés à l'utilisateur afin de favoriser sa compréhension et sa réflexion sur les éléments abordés.

Les modules suivants seront déployés progressivement au cours de l'année 2015 et de l'année 2016. Ils porteront en particulier sur le projet politique autour de l'agro-écologie (le « projet agro-écologique » et ses différents chantiers), sur des regards croisés racontant des projets collectifs innovants dans les territoires (vidéos), ou encore sur un focus consacré à la dimension économique de la transition des pratiques vers l'agro-écologie.

ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT

Le projet agro-écologique a pour ambition d'accompagner les professionnels de l'agriculture vers une autre approche de celle-ci, fondée en particulier sur une connaissance fine des mécanismes et relations entre agronomie et écologie et sur une réflexion systémique à différentes échelles des agro-écosystèmes. Un tel changement s'appuie de manière fondamentale sur l'acquisition et la mobilisation de nouvelles connaissances et compétences. La formation continue des agriculteurs a dans cette optique un rôle très important à jouer. De même, le réseau de formation du ministère de l'agriculture, qui assure la formation professionnelle de plus de 450 000 élèves, apprentis et stagiaires, constitue un outil particulièrement précieux. La mobilisation de ce réseau est au cœur du plan «Enseigner à produire autrement» mis en œuvre par le ministère de l'agriculture.

Projet pilote de quatre exploitations agricoles de lycée

Dans le cadre d'un projet collectif, les exploitations des EPLEFFPA de Montmort et de Mancy (Jura), de Dannemarie (Doubs) et de Port-sur-Saône-Vesoul (Haute-Saône) ont décidé de reconcevoir leurs systèmes de production afin de préserver et de renforcer la fertilité des sols et de développer l'autonomie fourragère des exploitations. Ils ont choisi de s'appuyer sur des pratiques d'allongement des rotations, de gestion de la couverture des sols et de réduction du travail du sol.

Dans cette démarche agro-écologique concrète, la conservation des sols, la gestion des effluents d'élevage et l'optimisation des prairies et de l'herbe seront des priorités afin d'économiser des intrants. Il s'agira de montrer qu'il est possible de reconquérir ou maintenir le potentiel agronomique des sols (par une optimisation de la matière organique et la compréhension de sa gestion par l'utilisation d'indicateurs analytiques récents et performants, par le suivi de la biomasse en particulier microbienne, par la biodiversité, par l'effet du travail des racines...) et de limiter les impacts de l'activité agricole sur l'environnement (réduction de l'utilisation d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et d'énergie...).

Ce projet collectif a aussi une ambition pédagogique forte puisque les apprenants des établissements concernés disposeront de parcelles qualifiées de «transition» ou «d'observation», sur lesquelles ils pourront poser un diagnostic, décider des systèmes de culture, faire des choix techniques, réaliser les interventions, observer, raisonner, évaluer et rendre compte des résultats obtenus.

Ce plan vise en premier lieu à faire évoluer les **différentes formations liées à l'agriculture** pour y intégrer pleinement les problématiques de la performance économique, environnementale, sanitaire et sociale. Il s'agit en particulier de renforcer l'apprentissage des connaissances concernant le fonctionnement complexe de l'agroécosystème que constitue une exploitation agricole, de former à la prise en compte de l'incertitude, de renforcer la formation à la diversité et à la relativité, en privilégiant les approches comparées, et donc de favoriser les enseignements pluridisciplinaires.

Les différents référentiels des diplômes délivrés sont ainsi progressivement rénovés pour intégrer l'agro-écologie. En 2014, la rénovation des brevets de technicien supérieur (BTS) «analyse et conduite des systèmes d'exploitation» (ACSE) et «développement et agriculture des régions chaudes» (DARC), déjà en cours, a été ajustée en ce sens. A la rentrée 2015 entrera en vigueur une révision du certificat professionnel d'aptitude agricole (CAPA), puis en 2016 du baccalauréat professionnel «conduite et gestion de l'exploitation agricole» et du brevet professionnel «responsable d'entreprise agricole».

L'enseignement agricole français est riche de ses exploitations et ateliers technologiques, qui sont un lieu d'apprentissage et de développement, en premier lieu à destination de ses apprenants. **Les 190 exploitations agricoles d'établissements d'enseignement publics** sont un atout important pour l'accompagnement vers l'agro-écologie.

Au niveau de chaque service régional du ministère de l'agriculture (autorité académique de l'enseignement agricole), un programme stratégique, dont l'élaboration a commencé en 2014 et se poursuit en 2015, détermine comment chacune des exploitations des établissements d'enseignement participe au projet agro-écologique. Ce programme stratégique définit les objectifs à atteindre pour 2018, en précisant les actions à conduire, les modalités et le calendrier, ainsi que le suivi. Il vise ainsi à renforcer le rôle de ces exploitations comme outil de démonstration, d'expérimentation et de pédagogie pour accompagner la transition agro-écologique. Dans le cadre des appels à projet CASDAR, 17 projets pilotes innovants (cf. exemple dans l'encadré) ont par ailleurs été retenus en 2014 et sont mis en place.

Enfin, pour accompagner les agents chargés d'enseignement dans cette évolution, un important volet de formation est mis en place. Il passe par le relais de référents «Enseigner à produire autrement», qui, après formation (la première a débuté à l'automne 2014), serviront de relais aux établissements pour mobiliser et partager les savoirs et savoir-faire utiles. Des ressources pédagogiques (notes synthétiques, fiches de connaissance, etc.) seront par ailleurs mises à disposition courant 2015 sur l'intranet du réseau des établissements d'enseignement.

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS

L'accompagnement des agriculteurs par **les acteurs et réseaux du développement agricole** a une importance décisive dans l'évolution de l'agriculture française vers l'agro-écologie. Il s'agit d'un axe clé du projet agro-écologique.

Pour favoriser l'engagement vers l'agro-écologie, il est essentiel que le développement agricole évolue lui-même. Il doit intégrer l'objectif de la performance économique, environnementale et sociale au cœur du conseil qu'il propose aux agriculteurs. Afin d'être en mesure d'accompagner les réflexions sur la modification des systèmes d'exploitation et de mettre les agriculteurs en relation avec les innovations techniques ou organisationnelles utiles à leur projet, il est nécessaire que les conseillers des structures de développement agricole disposent d'une formation adaptée. Il s'agit également de faire évoluer les pratiques de développement pour les mettre mieux au service de cette ambition, par exemple en valorisant les dynamiques et réflexions de groupe, moteur de progrès, comme le font déjà certaines structures.

Les principaux acteurs du développement agricole ont décidé de s'engager dans le projet agro-écologique. Ainsi les **chambres d'agriculture** ont-elles inscrit la contribution au projet agro-écologique comme une orientation prioritaire de leur action dans le contrat d'ob-

jectifs signé le 10 décembre 2013 par le président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et le ministre chargé de l'agriculture. Cette orientation se déclinera en plusieurs volets, tels que des plans de formation des conseillers à l'agro-écologie, un renforcement de l'articulation avec les innovations de la recherche-développement ou encore un accompagnement sur la durée des exploitants souhaitant s'engager dans l'agro-écologie. Dans leurs programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) pour la période 2014-2020, qui ont été validés par l'Etat dans le courant de l'année 2014, les chambres d'agriculture ont planifié des actions concrètes comme le repérage de systèmes innovants relatifs aux pratiques agro-écologiques dans leur diversité, la constitution et l'animation de groupes de fermes-pilotes, l'accompagnement de projets collectifs ou encore l'élaboration de références technico-économiques.

De même, les réseaux des **organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR)** ont manifesté la volonté de contribuer au projet agro-écologique et ont intégré cet axe stratégique au cœur de leurs propositions de programmes d'action 2015-2020 qui seront financés par le compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CASDAR). Au-delà de ces programmes d'action et tout en respectant les spécificités et l'autonomie de chaque réseau, la fédération nationale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FNCLIVAM) s'est engagée à conduire en 2015, auprès des réseaux qui le souhaiteront, une mission d'animation pour les accompagner dans leur mobilisation au service du projet agro-écologique. Le réseau Coop de France est également particulièrement actif et prévoit, au-delà de son programme CASDAR, différentes actions à partir de 2015 pour encourager des évolutions des pratiques et faire le lien avec les dynamiques de marché valorisant au plus juste les productions des agriculteurs, telles qu'un accompagnement des coopératives qui le souhaitent dans leur mobilisation vers l'agro-écologie, une sensibilisation des administrateurs, adhérents et dirigeants à ces sujets, ou encore une évolution du conseil et de la formation des conseillers. Le réseau des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) est lui aussi particulièrement mobilisé sur ce projet.

L'engagement des agriculteurs vers l'agro-écologie peut être fortement favorisé par leur inscription dans des **démarches collectives**. Tout changement et toute évolution de pratiques comportent une part de risque et de difficulté, à laquelle il est plus aisé de faire face en s'appuyant sur la force d'un collectif et sur les échanges et réflexions en son sein. Le ministère de l'agriculture a conduit en 2014 plusieurs actions importantes pour favoriser le développement de dynamiques collectives sur des sujets liés à l'agro-écologie. Un appel à projets « mobilisation collective pour l'agro-écologie » a été lancé en mai 2013 et a recueilli 470 candidatures. Sur ce nombre, 103 projets ont été retenus début 2014 et seront accompagnés financièrement pour leur mise en œuvre (cf. en encadré un exemple de projet retenu).

Un exemple de lauréat de l'appel à projet 2014 Mobilisation collective pour l'agro-écologie

DÉVELOPPER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DES ÉLEVAGES EN SUD TOURAINES PAR UNE ACTION COLLECTIVE EN RÉGION CENTRE

Dans une zone à vocation historiquement agricole où se mêlent élevage et polyculture-élevage mais qui subit une certaine déprise, une vingtaine d'exploitations d'élevage bovin et caprin s'est réunie autour d'un projet collectif visant à renforcer leur autonomie fourragère en améliorant la qualité des fourrages produits.

Les évolutions apportées aux systèmes d'exploitation concernent les choix variétaux, l'assolement, les chaînes de matériels des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et l'organisation collective des chantiers de fenaision adaptés aux techniques de séchage. Ces agriculteurs, regroupés au sein de 3 CUMA et d'un groupe de développement agricole (GDA) et avec l'appui de la chambre d'agriculture d'Indre et Loire, ont décidé d'expérimenter, de façon collective, de nouvelles pratiques pour prendre en compte l'ensemble des interactions agronomiques, techniques, économiques et organisationnelles. Ce groupe vise ainsi à répondre à la fois à l'enjeu de performance économique par l'amélioration de leur rentabilité mais aussi à l'enjeu environnemental avec le maintien des surfaces en herbe.

Au-delà de cet appel à projet ponctuel qui a permis de lancer une dynamique, cette mobilisation collective est appelée à prendre de l'ampleur avec la mise en œuvre à partir de 2015 des **groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)**. Ceux-ci sont créés par la loi d'avenir (LAAA) du 13 octobre 2014. Ils permettent la reconnaissance par l'État de collectifs d'agriculteurs qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Les appels à projets pour la reconnaissance des GIEE seront gérés au niveau régional et seront lancés début 2015. L'encadrement national du dispositif est d'ores et déjà défini (décret d'application et circulaire publiés). Un travail de capitalisation des expériences, coordonné par les chambres d'agriculture, sera réalisé afin de favoriser la diffusion des innovations développées par ces groupes.

En parallèle de ces différentes actions, la réalisation d'un **outil de diagnostic agro-écologique des exploitations** a été engagée en 2014 à l'initiative du ministère de l'agriculture. L'objectif est de mettre à disposition de l'ensemble des exploitants et des acteurs du développement agricole - ceux qui le souhaitent et sur une base volontaire - un outil informatique en ligne (par internet) qui aide à faire le point sur la situation de l'exploitation du point de vue de l'agro-écologie (performances, pratiques, démarches...) et encourage des réflexions sur des évolutions qui pourraient être envisagées. Il s'agit ainsi d'un outil de développement agricole, d'usage personnel ou en groupe, pouvant servir de support à une réflexion et à une discussion de fond sur le système d'exploitation et sur les pistes d'amélioration. Il est élaboré en co-construction étroite avec les partenaires du projet agro-écologique réunis au sein du comité de pilotage. Le ministère a confié au réseau des instituts des filières animales et végétales (ACTA) sa réalisation. Les principes de ce futur outil ont été fixés au printemps 2014, puis l'ACTA a réalisé un prototype durant l'été. Après une phase de test et d'ajustement s'étalant sur la fin de l'année 2014 et le début de l'année 2015, cet outil de diagnostic agro-écologique des exploitations sera mis en ligne au second trimestre 2015.

SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES DÉMARCHES AGRO-ÉCOLOGIQUES

Les pionniers de l'agro-écologie ont démontré que ces démarches peuvent permettre de renforcer simultanément la performance économique et la performance environnementale des exploitations. Pour autant, les changements à opérer dans le système d'exploitation peuvent être importants et des freins sont susceptibles de retarder la transition : nécessité d'acquisition de nouvelles compétences, besoin de nouveau matériel, habitudes de travail, regard social, crainte de résultats temporairement dégradés pendant la phase de changement, etc.. Les soutiens publics peuvent être mobilisés pour accompagner cette transition. Différentes actions ont été mises en œuvre à cette fin en 2014.

Le soutien financier aux projets de modification des systèmes d'exploitation peut en premier lieu s'appuyer sur les soutiens au titre du développement rural élaborés dans le cadre de la programmation 2014-2020. Un **guide méthodologique** (cf. encadré) à destination des financeurs et des autorités de gestion a été préparé en 2014 par le ministère de l'agriculture. Il présente les différents leviers et mesures pouvant être mobilisés et les combinaisons et synergies possibles.

L'engagement des nouveaux agriculteurs dans l'agro-écologie constituant un enjeu majeur, l'État a proposé, en accord avec les Régions, que les **projets d'installation** s'inscrivent dans une démarche agro-écologique bénéficiant d'une **majoration des aides** à l'installation, selon des critères et modalités précisés régionalement. Les principes de cette majoration ont été établis courant 2014 en concertation avec les différents partenaires et sont en cours de déploiement dans les régions. Le dispositif entrera en vigueur en 2015.

Guide méthodologique pour le développement rural

La politique de développement rural permet de soutenir des changements de pratiques agro-écologiques sur les exploitations et de favoriser des dynamiques en ce sens dans les territoires et au sein des filières. Les mesures élaborées dans le cadre des nouveaux programmes de développement rural 2014-2020 peuvent ainsi contribuer grandement au succès du projet agro-écologique. Pour accompagner les nouvelles autorités de gestion du FEADER (gestion décentralisée aux Conseils régionaux) le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a réalisé en concertation avec les Régions un guide méthodologique. Celui-ci a été diffusé à l'occasion du « Printemps des territoires » le 3 juin 2014.

Le guide fournit un appui méthodologique aux autorités de gestion et aux acteurs régionaux pour favoriser la prise en compte du projet agro-écologique dans les programmations de développement rural. Le soutien aux changements de pratiques peut prendre plusieurs formes : il peut être intégré dans le choix des mesures et dans leur dotation financière, dans leur cadrage, mais aussi dans les critères envisagés de sélection des demandes (éligibilité ou priorité), dans le choix de la liste des investissements éligibles ou encore dans le fait de prévoir certaines majorations d'aide pour les projets orientés vers la performance à la fois économique, environnementale et sociale.

Par ailleurs, l'État et les Régions ont mis en place en 2014 un plan ambitieux de soutien aux investissements dans les exploitations, le **plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (Pcae)**. Ce plan comporte une priorité transversale pour les projets d'investissements agro-écologiques répondant à des enjeux de performance à la fois économique et environnementale. Il entrera pleinement en vigueur à partir de 2015 et est doté de plus de 200 M€ par an.

En outre, l'État a révisé en profondeur le cadre des **mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**, mesures qui accompagnent financièrement les agriculteurs qui mettent en place certaines pratiques particulièrement favorables à l'environnement (économie de produits phytosanitaires, protection de la biodiversité, entretien adapté de milieux spécifiques, agroforesterie, etc.). Le nouveau cadre s'appliquera à la période 2015-2020. Afin de favoriser une réflexion globale au niveau de l'exploitation, de nouvelles mesures « système » ont été développées en complémentarité avec les mesures à la parcelle. Pour les mesures agroenvironnementales et climatiques comme pour les mesures en faveur de l'**agriculture biologique** (soutien à la conversion et au maintien), l'engagement financier de l'État sera doublé dans la nouvelle période de programmation.

Serre d'expérimentation du laboratoire Goëmar Phytropolis.
Récolte de pieds de tomates pour le calcul de la valeur nutritionnelle d'un traitement bio stimulant.
©Pascal Xicluna/Min.Agric.Fr



Dans le cadre des aides directes aux exploitations agricoles, l'État a décidé en 2014 de mettre en œuvre à partir de 2015 un **soutien complé renforcé à la production de protéines végétales** dans les exploitations d'élevage ou de grandes cultures, afin de renforcer l'autonomie protéique des exploitations et de développer les synergies entre cultures et élevage. Ce dispositif sera doté de 151 M€ par an.

Enfin, un accompagnement sera mis en place à partir de 2015 pour favoriser le conseil aux agriculteurs sur des sujets en lien avec l'agro-écologie. Le **système de conseil agricole (SCA)**, outil de la politique agricole commune, sera ainsi mobilisé non seulement sur les cinq thématiques obligatoires au niveau européen (exigences de la conditionnalité, pratiques agricoles en lien avec le verdissement, mesures des programmes de développement rural, exigences liées à l'application de la directive cadre sur l'eau et exigences liées à la directive sur la lutte intégrée contre les organismes nuisibles aux cultures), mais également sur trois des thèmes optionnels supplémentaires, qui sont susceptibles de participer à des réflexions pour l'évolution vers la performance à la fois économique, environnementale et sociale : la promotion des conversions d'exploitations et la diversification de leurs activités économiques ; les exigences minimales pour les MAEC et l'agriculture biologique dans le cadre du développement rural ; et les informations sur les actions relatives au changement climatique, à la biodiversité et la protection des eaux.

S'APPUYER SUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Le projet agro-écologique s'appuie de manière centrale sur l'innovation et la recherche de pratiques et de systèmes d'exploitation plus performants sur les plans économique, environnemental et social. Le développement de l'innovation à tous les maillons de la chaîne se nourrit du renforcement des liens, des échanges et des coordinations entre les différents acteurs, depuis les agriculteurs et les organismes de développement jusqu'aux structures de recherche-développement et de recherche.

L'approfondissement des connaissances dans plusieurs domaines clé constitue un levier puissant pour apporter des réponses à certains freins ou limites et pour favoriser l'engagement dans l'agro-écologie. Plusieurs actions ont été entreprises en ce sens en 2014. Ainsi en particulier le ministère de l'agriculture a commandé une **étude approfondie sur le machinisme agricole** (« agroéquipements et double performance : freins et leviers pour la transition agro-écologique »), dont les résultats devraient être disponibles en 2015. Au-delà, le ministère a confié à l'IRSTEA une mission d'analyse des forces et faiblesses du secteur de l'agroéquipement et d'élaboration de recommandations, afin de développer une stratégie répondant aux besoins d'innovation en agroéquipement et permettant d'allier l'ambition du projet agro-écologique et le développement industriel de ce secteur. Le rapport et les recommandations ont été remis au Ministre début janvier 2015. De même par exemple, l'édition 2014 de l'appel à projet « Pour et Sur le Plan Ecophyto » a été centrée sur la thématique clé du **bio-contrôle**. Au niveau des instituts techniques des filières animales et végétales, l'agro-écologie est devenue un axe structurant de l'activité de recherche. L'animation transversale par l'ACTA a intégré la conception et l'évaluation de systèmes performants aux plans à la fois économique et environnemental comme une action majeure du nouveau contrat d'objectif 2014-2020 de l'ACTA.

L'expérimentation et l'approfondissement des connaissances sur les systèmes innovants agro-écologiques s'appuient également sur des initiatives régionales marquantes. Ainsi par exemple, en Champagne-Ardenne, l'ancienne base aérienne BA 112, qui représente plusieurs centaines d'hectares, va être transformée en ferme expérimentale grande nature, destinée à la fois à tester de nouveaux systèmes de production et de nouveaux matériels et à favoriser la formation et la diffusion des résultats vers les agriculteurs. Cette ferme expérimentale rassemblera l'ensemble des partenaires et des thématiques liées à la performance économique, environnementale et sociale et à la bioéconomie et fonctionnera en réseau avec d'autres sites expérimentaux. Une association loi 1901 « Agro-ressources et Bio-économie demain » a été créée le 17 décembre 2014 pour porter ce projet ambitieux.

Les connaissances produites sur les sujets liés à l'agro-écologie doivent pouvoir être disponibles pour l'ensemble des acteurs de terrain sous une forme adaptée. Inversement, la recherche et la recherche-développement doivent pouvoir bénéficier des remontées des innovations, des expériences et des besoins du terrain. L'enjeu de la diffusion et de la capitalisation des connaissances, et plus généralement du développement des coordinations entre les acteurs, est

ainsi fondamental. De ce point de vue, le ministère de l'agriculture a confié en 2014 au groupement d'intérêt scientifique (GIS) « Relance agronomique », en lien avec l'IRSTEA, le CIRAD et le CGAAER, la préparation d'un cahier des charges pour la **mutualisation et la capitalisation des données produites par l'expérimentation agricole** dans sa diversité afin d'identifier et de favoriser les dynamiques du changement. Cette mutualisation et capitalisation constitue l'un des chantiers prioritaires du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) pour la période 2014-2020.

Le développement des coordinations entre acteurs et le renforcement de la production et de la diffusion des innovations peuvent également s'appuyer sur un nouvel outil issu de la récente réforme de la politique agricole commune : le **partenariat européen pour l'innovation (PEI) dans le domaine agricole**. L'année 2014 a été l'occasion de préciser les modalités de mise en œuvre de cette mesure sur la nouvelle période de programmation 2014-2020, tant au niveau du cadre national que des choix régionaux. Dans certaines régions cette mesure sera mobilisée fortement dès l'année 2015 (cf. encadré).

Le partenariat européen pour l'innovation (PEI) en Midi-Pyrénées

La région Midi-Pyrénées souhaite s'appuyer sur l'outil du **partenariat européen pour l'innovation (PEI)** pour renforcer les liens entre le terrain et la recherche et ainsi favoriser le développement et la diffusion des innovations agro-écologiques. Le programme de développement rural 2014-2020 de la région actuellement en cours de discussion avec la Commission européenne prévoit d'affecter 9 millions d'euros de FEADER pour la période à la mesure « coopération entre acteurs des secteurs de l'agriculture, de la chaîne alimentaire et de la forêt ».

Sous réserve de la validation du programme, ces financements seront utilisés pour stimuler l'innovation à trois niveaux :

- au niveau des groupes opérationnels (GO), appelés à devenir les chevilles ouvrières du PEI. Il s'agit de groupes composés d'une diversité d'acteurs portant un même projet innovant (agriculteurs, PME, conseillers, chercheurs, ONG, etc.). Il peut s'agir par exemple d'un GIEE qui s'associerait à d'autres partenaires pour développer et innover dans le cadre de son projet ;
 - au niveau des projets de coopération de filières territorialisées, dont l'objet est de faire travailler en coopération les opérateurs sur une innovation produit créatrice de valeur ;
 - au niveau des réseaux et des pôles thématiques chargés de déployer en Midi-Pyrénées les grands thèmes de l'agro-écologie, dans le cadre d'un partenariat actif.
- Les projets d'innovation retenus par les groupes opérationnels permettront la mise en point d'outils opérationnels visant à promouvoir des systèmes de production innovants inscrits dans une logique agro-écologique.

ENGAGER LES FILIÈRES VERS L'AGRO-ÉCOLOGIE

La mise en mouvement de l'agriculture française vers l'agro-écologie doit s'opérer en pleine articulation et cohérence avec les dynamiques des différentes filières économiques et des acteurs qui les composent. Le projet agro-écologique ne se limite ainsi pas au seul amont agricole mais doit être pensé à la fois dans son environnement économique et en lien avec les territoires.

Pour favoriser cette cohérence, des réflexions par filière dans le cadre des conseils spécialisés de FranceAgriMer seront organisées au cours de l'année 2015, dans le cadre plus global de la réflexion « stratégie horizon 2025 » et de sa déclinaison opérationnelle. Il s'agira en particulier d'éclairer les schémas stratégiques élaborés par chaque filière au regard de leur prise en compte des critères agro-écologiques, puis dans un second temps de qualifier la démarche agro-écologique par type de production et par zone de production, afin d'en identifier les marges de progrès et les leviers pour atteindre les objectifs.

Par ailleurs, un travail de revue des dispositifs de soutien aux filières gérés par FranceAgriMer a été effectué au cours de l'année 2014 afin d'examiner et de renforcer la prise en compte de l'objectif d'une performance à la fois économique, environnementale et sociale et l'incitation à s'engager dans des démarches et des systèmes agro-écologiques. Ce travail sera poursuivi en 2015 et devra être mis en

relation avec la mise en place des programmes d'investissements d'avenir (PIA) au sein de l'établissement et des appels à projets qui en découlent. Les différentes pistes identifiées seront discutées au sein des conseils spécialisés compétents. L'objectif est une entrée en vigueur en 2015 des éventuelles modifications qui seraient apportées aux différents dispositifs.

Afin que le contexte économique de filière dans lequel évoluent les agriculteurs soit favorable à l'engagement dans des systèmes agro-écologiques, il est essentiel de s'assurer de la disponibilité d'une **génétique adaptée particulièrement performante** dans ces systèmes (races animales, variétés végétales), ainsi que l'a souligné en particulier le rapport Guillou de juin 2013.

En ce qui concerne le domaine végétal, l'Etat a poursuivi en 2014 la mise en œuvre du plan « **Semences et agriculture durables** », qui a pour objectif de renforcer la prise en compte des performances environnementales et d'adaptation au contexte, en complément de la prise en compte des performances économiques et de production. A cette fin est mise en place progressivement depuis 2010 l'évaluation des variétés selon leur valeur agronomique, technologique et environnementale (VATE, cf. encadré).

La mise en œuvre de la VATE (adaptation des dispositifs d'évaluation, notations, décisions d'inscription) est déployée pour toutes les filières faisant l'objet d'épreuve de valeur agronomique et technologique. Les travaux sont encore en cours pour certaines espèces (par exemple pour les céréales autres que le blé tendre) et le dispositif est en amélioration continue pour les espèces déjà couvertes en viticulture et en grandes cultures. Pour les autres espèces (fruitières, potagères et ornementales), les réflexions ont été lancées : un travail collaboratif piloté par le centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) et l'institut national de la recherche agronomique (INRA) est en cours pour les arbres fruitiers ; des tests de résistance aux bioagresseurs ont été ajoutés pour les variétés de plantes potagères et maraîchères ; un cadre méthodologique est en cours de construction pour les plantes ornementales, à parfum, aromatiques et médicinales pour classer les variétés selon leur valeur environnementale. Enfin, l'année 2014 a été marquée par le renforcement de l'information disponible sur les différentes variétés inscrites au catalogue. La mise à disposition publique depuis juillet 2014 de données plus complètes (consultables sur <http://cat.geves.info>) renforce la possibilité pour les agriculteurs de choisir pour chaque contexte donné la variété la plus adaptée selon ses caractéristiques spécifiques.

En ce qui concerne le domaine animal, une étude a été commandée en 2014 (dont les résultats sont attendus fin 2015) afin d'identifier les leviers qu'offre la variabilité génétique pour répondre aux principes et aux objectifs de l'agro-écologie. Il s'agira ensuite au cours des années prochaines de les décliner en critères de sélection, que ce soit en race pure ou en croisement. Une fois ces critères identifiés, une analyse sera conduite afin de déterminer les adaptations réglementaires nécessaires pour faire évoluer les schémas de sélection et l'offre aux éleveurs.

Réforme de la valeur agronomique, technologique et environnementale (VATE)

Dans le cas des plantes agricoles et de la vigne, toute variété nouvelle est évaluée sur la valeur de ses performances et doit prouver sa qualité par rapport aux variétés les plus utilisées du moment avant d'être autorisée à la commercialisation. Auparavant cette évaluation portait sur la valeur agronomique (A) et technologique (T). Désormais, le champ de cette évaluation est étendu à la valeur environnementale (E) de la variété. L'évaluation VATE porte principalement sur le rendement, l'adaptation aux conditions de milieux et aux itinéraires techniques limitant les intrants, la résistance aux bioagresseurs et aux stress abiotiques, l'aptitude à la transformation alimentaire et industrielle des produits issus de la récolte.

Lancée en 2010, la démarche VATE est déclinée au sein de chaque section du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS), qui établit pour chaque espèce des priorités et un calendrier d'action (évolution des dispositifs d'évaluation et des règles de décision). Par exemple, pour la betterave sucrière, les stratégies de pilotage retenues pour la protection fongicide et la fumure azotée entraînent la pénalisation des variétés trop sensibles aux maladies foliaires et au manque d'azote.

PRENDRE EN COMPTE LES RÉALITÉS DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Le projet agro-écologique concerne tous les territoires français. Les différentes actions et réalisations décrites précédemment s'appliquent ainsi également aux départements d'outre-mer. Cependant, pour un certain nombre d'entre elles, une adaptation est souhaitable pour répondre aux particularités de ces territoires, et des actions spécifiques doivent être conduites.

En outre-mer, l'année 2014 a été consacrée principalement à la préparation du plan d'actions du projet agro-écologique et au lancement du travail de sensibilisation et de formation des agents de l'Etat sur ce sujet. L'année 2014 a également permis d'initier la mobilisation des réseaux d'innovation et de transfert agricole (RITA) sur les plans régionaux « enseigner à produire autrement » et d'engager la préparation de stratégies de filières à horizon 2020 intégrant les enjeux de l'agro-écologie. La majeure partie des actions spécifiques aux territoires d'outre-mer ne se mettra toutefois en place qu'à partir de 2015.

Ainsi, par exemple, une adaptation de l'outil de diagnostic agro-écologique des exploitations (cf. axe « Accompagner les agriculteurs ») aux réalités de l'outre-mer sera engagée en 2015. De même, un examen des différents dispositifs de soutien existants sera conduit afin d'évaluer l'opportunité de les modifier pour inciter davantage les agriculteurs ultramarins à s'engager dans des démarches agro-écologiques. En outre, une réflexion sera engagée pour identifier les éventuelles propositions qui pourraient être portées au niveau européen dans le cadre de la réforme à venir des règlements concernant le programme d'options spécifiques à l'éloignement et l'insularité (POSEI) et les adaptations qui permettraient de renforcer la cohérence et les synergies entre celui-ci et le projet agro-écologique. Les actions de mobilisation des acteurs seront poursuivies au niveau local en 2015.

PROMOUVOIR L'AGRO-ÉCOLOGIE À L'INTERNATIONAL

Si le projet agro-écologique français est spécifique par son ambition, son approche globale et sa cohérence, les questions qui en sont à l'origine sont partagées par de nombreux partenaires internationaux de la France, qui y apportent chacun une réponse originale. L'ambition de la performance à la fois économique et environnementale et les principes sous-jacents de l'agro-écologie (approche systémique de l'exploitation, valorisation des régulations biologiques positives, recherche de l'autonomie et du bouclage des cycles bio-géochimiques, etc.) trouvent un large écho au sein d'autres pays. Il est souhaitable de développer les partages d'expériences et réflexions croisées sur ces sujets, sources d'enrichissement mutuel. Ces échanges peuvent permettre de favoriser une convergence de vues et le développement progressif d'une alliance internationale de l'agro-écologie.

A cette fin, la France a été à l'origine en 2014 du lancement par l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) d'un programme de travail et d'échanges de 3 ans consacré à l'agro-écologie. Ce programme de travail a été lancé à Rome en septembre 2014 lors d'un symposium international sur l'agro-écologie organisé par la FAO avec l'appui de la France (cf. encadré). Ce symposium a connu un grand succès, témoignant de l'intérêt de nombreux pays et de nombreux acteurs pour ce sujet. Il sera suivi au cours des trois prochaines années par plusieurs ateliers régionaux. Le Brésil s'est déjà mobilisé pour organiser et accueillir l'événement de sa région en 2015.

De fait, l'agro-écologie constitue une voie privilégiée pour combiner dans des contextes différents performances économique, environnementale et sociale. L'agro-écologie représente ainsi une approche particulièrement pertinente pour de nombreux pays en développe-

Symposium sur l'agro-écologie organisé par la FAO

Un symposium international intitulé « l'agro-écologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition » a été organisé les 18 et 19 septembre 2014 au siège de la FAO, à Rome. Cet événement a connu un grand succès : environ 400 personnes de 61 pays différents ont assisté au symposium et 186 personnes l'ont suivi en streaming vidéo. 94 posters illustrant des pratiques agro-écologiques ont été présentés par de nombreuses institutions de recherche et des représentants de la société civile.

Le symposium a été organisé autour de 3 volets complémentaires : scientifique, pratiques et politiques publiques. Cet événement a permis de montrer que des systèmes agricoles fondés sur l'agro-écologie offrent une approche crédible permettant de développer des systèmes alimentaires alternatifs et novateurs comme de transformer le modèle agricole actuel des pays développés. L'agro-écologie est ainsi une des réponses aux défis de la sécurité alimentaire mondiale.

Lors de la séquence politique de haut-niveau à laquelle ont participé sept ministres de l'agriculture, dont le ministre français, le directeur général de la FAO a souligné la position privilégiée de la FAO pour aider à construire un réseau agro-écologique mondial.

ment, selon des modalités qui sont bien sûr spécifiques à chaque contexte régional (pédo-climatique notamment). En 2014, plusieurs projets de coopération financés par le fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) ont vu le jour, permettant de valoriser des initiatives très concrètes d'agro-écologie et d'évaluer la pertinence de cette approche selon les contextes. Au Togo, par exemple, le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, en partenariat avec l'association Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières, a mobilisé un financement du FFEM afin de lancer un projet visant à accompagner une dynamique de préservation, de gestion durable et de restauration des sols dans la partie nord-ouest de la région des Savanes, grâce à la formation et diffusion de pratiques agro-écologiques et le développement des systèmes agroforestiers.

Le partage d'expériences et le développement de visions convergentes trouvent également tout leur intérêt au niveau européen, particulièrement dans la perspective des futures négociations de la politique agricole commune. Des échanges informels sur le sujet de l'agro-écologie ont ainsi eu lieu en différentes occasions au cours de l'année 2014 avec les partenaires européens de la France. Une

journée de sensibilisation des attachés agricoles étrangers en poste à Paris a été organisée dans la Sarthe le 24 novembre 2014. Par ailleurs, de manière plus formalisée, un groupe de travail spécifique sur ce sujet a été mis en place avec l'Allemagne depuis le printemps 2014.

Des échanges interviennent également au niveau régional. Ainsi par exemple un groupe de travail transnational sur le sujet a été institué entre la France (Alsace), l'Allemagne (Bade-Würtemberg et Rhénanie-Palatinat) et la Suisse (canton de Bâle) dans le cadre de la conférence du Rhin supérieur. Ces échanges transnationaux ont conduits à l'organisation d'un colloque le 4 novembre 2014 à Rouffach (Alsace), qui a réuni 170 participants des administrations, du développement agricole, de la recherche, de l'enseignement et de structures associatives et privées. De même, le projet agro-écologique a été l'occasion de réactiver le groupe de travail « agriculture » entre la Lorraine, deux Länder allemands (Sarre et Rhénanie Palatinat) et le Luxembourg. Une journée de travail sur le sujet entre partenaires institutionnels a été organisée le 27 mai 2014 et a vocation à se poursuivre par d'autres échanges au cours des prochaines années.

SUIVRE ET ÉVALUER LE PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE

Le projet agro-écologique est un projet ambitieux de mise en mouvement et de transformation en profondeur du secteur agricole français. La modification des cadres de référence et la généralisation de systèmes de production innovants agro-écologiques nécessiteront du temps. Il est par conséquent essentiel de se doter des instruments de suivi et d'évaluation du projet afin de pouvoir en analyser précisément le déploiement et les progrès et de pouvoir le cas échéant y apporter les inflexions ou modifications souhaitables.

Par ailleurs, le caractère de co-construction du projet et la grande latitude laissée aux différents partenaires pour se l'approprier et le mettre en œuvre vont de pair avec une évaluation rigoureuse des actions conduites pour s'assurer de leur pertinence, leur cohérence et leur efficacité et pour pouvoir si nécessaire les ajuster voire les réorienter.

Pour ces raisons, le projet agro-écologique a été doté d'un dispositif renforcé de suivi et d'évaluation. Les systèmes de suivi des plans et programmes mobilisés par le projet agro-écologique ont été modifiés en conséquence et des évolutions de l'appareil statistique sont en cours. Ce dispositif s'appuie sur l'ensemble des démarches et outils habituels de l'évaluation de politiques publiques.

L'avancement du projet fera l'objet annuellement d'un rapport, dont le présent document constitue le premier exercice. Ces rapports comporteront un **tableau de bord** synthétisant les principaux indicateurs de réalisation (actions conduites), de résultat (effets directs des actions conduites) et d'impact (indicateurs globaux en partie influencés par les actions conduites) et permettant de suivre la progression du projet agro-écologique et ses retombées au cours des différentes années.

Par ailleurs, un **comité partenarial d'évaluation du projet agro-écologique** sera chargé de piloter l'évaluation du projet et de faire des recommandations au comité de pilotage (cf. supra axe « Mobiliser l'ensemble des acteurs »). La composition de ce comité national d'évaluation a été établie et sa présidence sera confiée à Bernard Chevassus-au-Louis, ingénieur général au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER). La première réunion du comité aura lieu au premier trimestre 2015.

ARTICULATION ENTRE LES 7 PLANS ET LE PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE

Le projet agro-écologique s'appuie également sur 7 plans et programmes spécifiques, qui participent pleinement au projet tout en ayant leurs propres cohérence et finalités.

► Le **PLAN ECOANTIBIO** vise à limiter les dépendances des élevages aux antibiotiques et à valoriser la résilience des animaux, en particulier par l'adaptation des races au contexte et au système d'exploitation. Ce plan porte sur la période 2012-2017. Il promeut un usage prudent et raisonnable des antibiotiques et se traduit par des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Il s'appuie sur de multiples acteurs, au-delà des éleveurs : acteurs de la recherche, de l'industrie pharmaceutique, prescripteurs, etc.

L'objectif est une réduction de - 25 % en 5 ans (2012-2016) pour l'ensemble des antibiotiques. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014 fixe de manière complémentaire un objectif renforcé de réduction des consommations d'antibiotiques critiques de - 25 % en 3 ans (2014-2016) et comporte des dispositions pour réduire de manière durable le recours aux antibiotiques vétérinaires, afin que les résultats s'inscrivent dans la durée.

► Le **PLAN ECOPHYTO** vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et à encourager une agriculture économiquement et environnementalement performante, tout en préservant la santé publique. Il a été lancé en 2008 à l'initiative du ministère chargé de l'agriculture. Pendant ses six premières années, le plan a mis en place plusieurs dispositifs structurants et de grande ampleur.

Ainsi, en particulier, a été créé un réseau expérimental d'environ 1 900 fermes, le réseau DEPHY, qui couvre l'ensemble des filières de production et mobilise les partenaires de la recherche, du développement et du transfert. La finalité de ce réseau est d'expérimenter, d'éprouver, de valoriser et de diffuser le plus largement possible les techniques et systèmes agricoles plus économiques en produits phytosanitaires. Par ailleurs, un réseau d'épidémiologie surveillance a été mis en place. Ce réseau permet aux agriculteurs de disposer d'une information en temps réel sur la situation phytosanitaire en France et son évolution via des bulletins de santé du végétal (3 500 bulletins sont publiés chaque année). En outre, Certiphyto, une certification concernant l'utilisation des pesticides, a été mise en place et concerne à ce jour, plus de 400 000 professionnels dont 267 000 agriculteurs. Un outil internet de référence sur la protection intégrée des cultures, EcophytoPIC, a été lancé. Il s'agit pour cet outil d'ajuster, filière par filière, avec l'apport de l'ensemble des partenaires, une plateforme d'échanges pour les agriculteurs, les conseillers et tous les formateurs pour les aider à mettre en œuvre les principes de la protection intégrée des cultures.

Le plan Ecophyto entrera en 2015 dans une seconde phase, au cours de laquelle une version rénovée et renforcée du plan sera élaborée et déployée. L'accent sera particulièrement mis sur la diffusion et la généralisation des pratiques favorables, sur les approches systémiques et sur les dynamiques collectives.

► Le **PLAN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'APICULTURE** vise à améliorer la santé des abeilles, maillon indispensable à la production végétale, et à promouvoir le développement d'une filière à valeur ajoutée sur les territoires. Ce plan a été lancé le 8 février 2013 à la suite de réflexions européennes et nationales sur le sujet.

Le plan porte sur différents thèmes : diminuer la mortalité des abeilles, en réduisant l'utilisation des pesticides et en développant l'encadrement sanitaire autour de l'abeille ; soutenir la recherche ; structurer le développement du cheptel français ; former et installer des jeunes apiculteurs ; mieux structurer la filière apicole et la production.

► Le **PLAN ÉNERGIE MÉTHANISATION AUTONOMIE AZOTE** (EMAA) a pour objectif d'améliorer la gestion de l'azote dans les territoires en valorisant l'azote organique. Ce plan a été présenté le 29 mars 2013 par les ministres en charge de l'agriculture et de l'environnement. Il comporte deux axes complémentaires : « azote » et « méthanisation ». Le premier vise à favoriser la valorisation agronomique des effluents organiques en substitution d'azote minéral. Le second vise à accompagner le développement de la méthanisation collective de taille intermédiaire dans les exploitations agricoles pour valoriser également les effluents d'élevage d'un point de vue énergétique. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) facilite la possibilité pour des exploitations agricoles de s'associer à des projets de méthanisation. La loi de finances pour 2015 ouvre pour sa part droit à une exonération fiscale portant sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur la cotisation foncière des entreprises, au bénéfice des installations de méthanisation agricole pour les sept premières années de leur fonctionnement.

► Le **PROGRAMME AMBITION BIO 2017**, présenté le 31 mai 2013, vise à soutenir l'agriculture biologique tant au niveau de la production agricole qu'aux niveaux de la structuration de filières et de la consommation. Il a également pour objectif de contribuer à la diffusion des connaissances de l'agriculture biologique vers les autres modes de production. Ce programme a été lancé lors du printemps BIO 2013. Il couvre la période 2014-2017 et a pour ambition un doublage de la part des surfaces en bio entre fin 2012 et fin 2017.

► Le **PLAN SEMENCES ET AGRICULTURE DURABLE** vise à réviser les critères d'évaluation des semences pour tenir compte également de leurs performances environnementales. Ce plan a été lancé en mai 2011 après des travaux réunissant l'ensemble des parties prenantes. Il prévoit des actions concrètes visant à mieux contribuer à la durabilité des modes de production, à la protection de l'environnement, à l'adaptation au changement climatique, et au développement de la biodiversité cultivée. Il comporte en particulier un axe relatif à l'adaptation des procédures d'examen des variétés pour intégrer une évaluation environnementale.

► Le **PLAN PROTÉINES VÉGÉTALES** vise à favoriser l'autonomie fourragère de la France vis-à-vis des protéines végétales et à tirer parti de la culture des légumineuses pour réduire les apports externes en azote. Lancé le 16 décembre 2014, ce plan s'appuie en particulier sur une aide couplée de 151 M€ annuels afin de promouvoir la production de légumineuses tant au sein des élevages que dans les exploitations de grandes cultures. De façon plus générale, le plan reprend l'ensemble des dispositions de la PAC (premier et deuxième piliers) favorisant la production de légumineuses. Le plan prévoit également d'améliorer les actions de recherche, d'expérimentation, de conseil aux producteurs et de renforcer la gouvernance des différentes filières du secteur (protéagineux, soja, plantes fourragères).

Tournesols. Les Trophées de l'agriculture durable 2014, GAEC Ursule à Puysault (85-Vendée). Exploitation agricole biologique orientée agro-écologie, cette ferme de polyculture-élevage emploie 7 personnes sur 270 hectares cultivés.

©Xavier Remongin/Min.agri.fr



MESURER LE DÉPLOIEMENT DE L'AGRO-ÉCOLOGIE EN FRANCE

AFIN DE SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE
ET SES RÉSULTATS, LES PRINCIPAUX INDICATEURS ONT ÉTÉ
REGROUPES DANS LE TABLEAU DE BORD SUIVANT



Alimentation des bovins à l'aide d'une autochargeuse. Les Trophées de l'agriculture durable 2014, GAEC Ursule à Puyssault (85-Vendée).
Exploitation agricole biologique orientée agro-écologie, cette ferme de polyculture-élevage emploie 7 personnes sur 270 hectares cultivés. ©Xavier Remongin/Min.agri.fr

INDICATEURS DE RÉALISATION DU PLAN D'ACTION

CHANTIER	INDICATEURS	INDICATEURS DE RÉALISATION		
		INDICATEURS	VALEURS 2014	INDICATEURS
1-1. Évaluer les réalisations et l'impact du projet agro-écologique	<ul style="list-style-type: none"> Installation du comité d'évaluation Construction du tableau de bord des indicateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Planifiée au 1^{er} trimestre 2015 Intégré au rapport annuel 2014 	<ul style="list-style-type: none"> Degré de réalisation du programme d'évaluation pour chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> (action débutant en 2015)
1-2. Déployer le projet agro-écologique au niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de régions ayant mis en place une gouvernance partenariale 	<ul style="list-style-type: none"> (action 2015) 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs régionaux à préciser (actions à définir) 	<ul style="list-style-type: none"> (en fonction des actions qui seront définies)
1-3. Sensibiliser et former les agents du ministère et des opérateurs	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de colloques et de réunions de niveau régional ou supérieur 	<ul style="list-style-type: none"> 4 inter-régionales et 19 séminaires régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de connexions à la e-formation Nombre d'agents formés à des sessions intégrant l'agro-écologie 	<ul style="list-style-type: none"> (dispositif en place à partir de 2015) (plan de formation mis en œuvre pour 2015)
2-1. Impliquer la recherche et la recherche-développement	<ul style="list-style-type: none"> Lancement d'un appel à projets de recherche technologique « pour la compétitivité et la durabilité des filières de la production et de la transformation » 	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt, sélection et démarrage des projets en 2014 	<ul style="list-style-type: none"> Part du financement CASDAR des instituts techniques consacré à des actions agro-écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % (ré)orientation du financement sur ces thématiques)
2-2. Renforcer le lien entre recherche et acteurs du terrain			<ul style="list-style-type: none"> Nombre de Groupes Opérationnels du partenariat européen pour l'innovation (PEI) mis en place sur des thématiques agro-écologiques Nombre des réseaux mixtes technologiques (RMT) labellisés orientés sur des thématiques agro-écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> (action à partir de 2015) 19 sur 29
2-3. Revisiter les référentiels pédagogiques			<ul style="list-style-type: none"> Nombre des référentiels des diplômes et des pratiques pédagogiques renouvelés comparativement au nombre de référentiels prévus 	<ul style="list-style-type: none"> 2 sur 5 (les BTS ACSE et DARC à la rentrée 2014)

INDICATEURS DE RÉALISATION

CHANTIER	INDICATEURS DE LANCEMENT		INDICATEURS DE RÉALISATION	
	INDICATEURS	VALEURS 2014	INDICATEURS	VALEURS 2014
2-4. Mobiliser les exploitations des établissements d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des exploitations des établissements d'enseignement public ayant mis en place un projet d'exploitation relatif à un renforcement de l'engagement dans l'agro-écologie 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % des exploitations 	<ul style="list-style-type: none"> Degré de réalisation des projets d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> (action débutant en 2015)
2-5. Former les personnels des établissements			<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agents de l'enseignement agricole formés Nombre de connexions au dispositif « enseigner à produire autrement » 	<ul style="list-style-type: none"> 130 référents « enseigner à produire autrement » en formation en 2014 (action à partir de 2015)
2-6. Impliquer le développement agricole			<ul style="list-style-type: none"> Nombre de diagnostics agro-écologiques en ligne réalisés Pourcentage des montants CASDAR affectés aux chambres d'agriculture et aux ONVAR consacrés à la thématique 2 des programmes « conception et conduite de systèmes de production diversifiés et économiquement viables dans tous les territoires, basés sur les principes de l'agro-écologie en valorisant l'approche systémique » 	<ul style="list-style-type: none"> (action à partir de 2015) chambres d'agriculture =48,8 % Coop+ONVAR = 38,9 %
2-7 Diffuser et communiquer sur l'agriculture multiperformante	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'événements mobilisateurs de niveau national Nombre de rencontres presse dédiées 	<ul style="list-style-type: none"> 7 24 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de visites de la rubrique internet agro-écologie du site du ministère de l'agriculture Nombre d'articles dans la presse ayant cité l'agro-écologie 	<ul style="list-style-type: none"> 108 000 (action à partir de 2015) 155 (presse et web) 66 (TV et radio)
3-1. Mobiliser les aides du développement rural	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et diffusion d'un guide méthodologique pour la mobilisation des mesures FEADER en faveur du projet agro-écologique 		<ul style="list-style-type: none"> Diffusion lors du printemps des territoires (03/06/14) et accessible sous http://agriculture.gouv.fr/ Le guide-méthodologique-feader-projet-agro-écologique 	<ul style="list-style-type: none"> Parts des projets d'installation aidés présentant un caractère agro-écologique Nombre de projets soutenus dans le cadre de la priorité transversale « agro-écologique » du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE)
				<ul style="list-style-type: none"> 1 821 000 ha en MAE hors PHAE + 746 000 ha pour l'agriculture biologique (chiffre 2013)

INDICATEURS DE RÉALISATION

CHANTIER	INDICATEURS DE LANCEMENT		INDICATEURS DE RÉALISATION	
	INDICATEURS	VALEURS 2014	INDICATEURS	VALEURS 2014
3-2. Adapter les aides directes			<ul style="list-style-type: none"> Surfaces bénéficiant de l'aide couplée protéines Pourcentage de demandes dans le cadre du système de conseil agricole (SCA) qui sont relatives à des thématiques liées à l'agro-écologie 	<ul style="list-style-type: none"> (action à partir de 2015) (action à partir de 2015)
4-1. Favoriser le développement d'une génétique adaptée			<ul style="list-style-type: none"> Volet végétal : Nombre d'espèces pour lesquelles les épreuves d'inscription ont évolué avec une prise en compte de la valeur environnementale Volet animal : nombre d'organismes ayant retenu dans leurs schémas de sélection les critères de sélection définis par l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> (donnée disponible à partir de 2015) (action à partir de 2016)
4-2. Adaptation des filières			<ul style="list-style-type: none"> Montant des aides de FranceAgriMer intégrant des critères favorisant l'agro-écologie (aides d'urgence non concernées)* 	<ul style="list-style-type: none"> 18,8 M€
5. Déployer le projet agro-écologique en prenant en compte les réalités des départements d'outre mer	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de colloques ou réunions d'un niveau régional ou supérieur 	<ul style="list-style-type: none"> 3 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets de filières validés prenant en compte l'agro-écologie 	<ul style="list-style-type: none"> (action à partir de 2015)
6. Promouvoir et diffuser le projet agro-écologique à l'international			<ul style="list-style-type: none"> Nombre de conférences internationales sur l'agro-écologie Nombre de projets de développement accompagnés intégrant une dimension agro-écologique 	<ul style="list-style-type: none"> 2 2

INDICATEURS DE RÉSULTATS DU PLAN D'ACTION

DOMAINE		INDICATEUR				
N°	NOM	N°	NOM	UNITÉ	VALEUR	ANNÉE
1 Perception de l'agro-écologie		1	Proportion des exploitants déclarant être engagés dans au moins 3 groupes de pratiques agro-écologiques*	En %	72	2014
		2	Proportion des exploitants déclarant avoir entendu parler « d'agro-écologie », « de double ou de triple performance »	En %	50	2014
		3	Proportion des exploitants déclarant être « engagés dans une démarche agro-écologique »	En %	45	2014
2 S'inscrire dans une démarche collective		4	Nombre de groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	En nombre	À venir en 2015	
		5	Diversité moyenne des cultures arables par exploitation*	Indice	2,5	2013
		6	Surface cultivée en agroforesterie*	En milliers d'ha	Environ 200	2013
3 Diversifier les productions		7	Part de prairies permanentes dans la surface agricole française	En %	33	2013
		8	Part d'infrastructures agro-écologiques (IAE) dans les terres arables*	En %	À venir en 2015	
		9	Part de surface agricole bénéficiant d'aides en faveur de la préservation de la biodiversité*	En %	À venir en 2015	
4 Favoriser la biodiversité naturelle et cultivée		10	Part des surfaces sur lesquelles les interventions phytosanitaire s'appuient sur un(des) outils de raisonnement*	En %	45	2011
		11	Part des terres arables ayant fait l'objet de pratiques de bio-contrôle et/ou de lutte biologique	En %	En construction	
		12	Part des terres arables ayant fait l'objet d'au moins un désherbage mécanique	En %	7	2011
5 Économiser les produits phytosanitaires		13	Part des surfaces en viticulture et en arboriculture, concernées par des méthodes ayant fait l'objet de pratiques de bio-contrôle et/ou de lutte biologique	En %	En construction	
		14	Part des surfaces en grandes cultures dont la quantité de fertilisation azotée apportée est calculée par la méthode du bilan complet	En %	50	2011
		15	Part des terres arables recevant un amendement organique	En %	27	2011
6 Mieux gérer la fertilisation		16	Part de surface agricole bénéficiant d'aides en faveur de la qualité de l'eau*	En %	À venir en 2015	

INDICATEURS DE RÉSULTATS

DOMAINE		INDICATEUR			
N°	NOM	N°	NOM	UNITÉ	VALEUR
					ANNÉE
7 Favoriser l'autonomie de l'alimentation pour l'élevage	17	Part de prairies dans les cultures fourragères*		En %	89
	18	Part de légumineuses à graines dans la surface agricole française*		En %	0,9
	19	Part d'alimentation animale produite à la ferme dans les élevages de porcs et de volailles*		En %	En construction
8 Économiser les ressources (eau, énergie)	20	Poids des charges en énergie dans le chiffre d'affaires, moyenne par exploitation		En %	5
	21	Méthanisation à la ferme. Nombre d'unités installées		En nombre	138
	22	Part de la surface agricole irriguée bénéficiant d'aides en faveur de modes d'irrigation économiques en eau*		En %	À venir en 2015
9 Améliorer la qualité des sols et les préserver	23	Part des terres arables couverte en hiver		En %	80
	24	Part des terres arables non labourées		En %	35
	25	Part de la superficie en viticulture enherbée		En %	49
	26	Part de la superficie en arboriculture enherbée		En %	92
10 S'engager dans une certification de l'exploitation	27	Nombre d'exploitations engagées dans le niveau 2 de la certification environnementale		En nombre	Environ 6 000
	28	Nombre d'exploitations certifiées "Haute valeur environnementale (HVE)"		En nombre	160
	29	Part des exploitations en agriculture biologique		En %	5,3

TABLEAU DE BORD DE L'AGRO-ÉCOLOGIE : PRÉCISIONS CONCERNANT LES INDICATEURS

INDICATEURS DE RÉALISATION

Montant des aides de FranceAgriMer intégrant des critères favorisant l'agro-écologie (aides d'urgence non concernées)

Le montant 2014 de 18,8 millions d'euros se répartit comme suite :

- 3 Millions € d'assistance technique (surtout de l'autonomie alimentaire en élevage),
- 15,5 Millions € en expérimentation (surtout de la réduction d'intrants en productions végétales),
- 300 000 € d'actions spécifiques apicoles.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Proportion des exploitants déclarant être engagé dans au moins 3 groupes de pratiques agro-écologiques

Échantillon représentatif de 655 exploitants interrogés en décembre 2014 par l'institut BVA ayant déclaré être engagé dans au moins 3 « démarches » en réponse à la question suivante :

« Pour chacune des démarches suivantes dites-moi si votre exploitation s'y est engagée par des choix de conduites ou d'actions particulières ?

- Démarche pour rechercher davantage d'autonomie en limitant les achats extérieurs ;
- Démarches pour limiter l'utilisation d'intrants comme les engrains, les phytos ou les médicaments vétérinaires de synthèse ;
- Démarches pour favoriser le rôle de la faune auxiliaire (insectes, oiseaux et lombrics) ;
- Démarches pour améliorer la qualité des sols, limiter l'érosion ;
- Démarches pour préserver les ressources en eau ;
- Démarches pour apporter plus de valeur ajoutée à vos productions : transformation, vente directe, etc ; »

Diversité moyenne des cultures arables par exploitation

Indice de diversité représentant à la fois le nombre de cultures et l'équilibre de leur répartition en surface dans l'assoulement. Il est égal au nombre de cultures arables dans l'assoulement lorsque chacune d'entre elles occupe une surface identique.

Surface cultivée en agroforesterie

L'agroforesterie désigne un type d'agriculture associant la plantation et/ou l'entretien d'arbres à des cultures et/ou de l'élevage au sein du même espace productif.

Part d'infrastructures agro-écologiques (IAE) dans les terres arables

Les infrastructures agro-écologiques désignent les éléments semi-naturels, non « surfaciques » présents en bordure ou au sein des terres agricoles. Il s'agit de haies, bosquets, arbres isolés, mares, murets de pierre sèches, etc. Ces éléments seront recensés dans le cadre du paiement vert de la PAC 2015-2020.

Part de surface agricole bénéficiant d'aides en faveur de la préservation de la biodiversité

Les aides concernées dans cet indicateur sont les subventions d'exploitations ayant pour objectif la préservation ou la restauration de la biodiversité parmi les dispositifs financés par le « deuxième pilier » de la PAC.

Part des surfaces sur lesquelles les interventions phytosanitaires s'appuient sur un(des) outil(s) de raisonnement

Exploitants ayant déclaré, dans l'enquête pratiques culturelles (Agreste), avoir recours à un des outils suivant pour décider du déclenchement d'une intervention phytosanitaire :

- le bulletin de santé du végétal ;
- des recommandations d'organismes de conseil ;
- un(des) outil(s) de pilotage.

Part de surface agricole bénéficiant d'aides en faveur de la qualité de l'eau

Les aides concernées dans cet indicateur sont les subventions d'exploitations ayant pour objectif l'amélioration de la qualité de l'eau parmi les dispositifs financés par le « deuxième pilier » de la PAC.

Part de prairies dans les cultures fourragères

Les prairies prises en compte dans cet indicateur sont les prairies temporaires (moins de 5 ans), prairies permanentes et surface de légumineuses vivaces (luzerne, trèfle, sainfoin, etc.).

Part de légumineuses à graines dans la surface agricole française

Légumineuses dont les graines sont destinées à la vente : pois protéagineux, féveroles, fèves et lupin doux.

Part d'alimentation animale produite à la ferme dans les élevages de porcs et de volailles

Part (en valeur) des intraconsommations (végétaux produits à la ferme) sur l'ensemble de l'alimentation destinée aux porcins et aux volailles. L'indicateur a été calculée en pondérant les valeurs respectives de cet indicateur pour les porcins et les volailles par les effectifs de ces animaux (en unité équivalente).

Part de la surface agricole irriguée bénéficiant d'aides en faveur de modes d'irrigation économies en eau

Les aides concernées dans cet indicateur sont les subventions d'exploitations ayant pour objectif l'amélioration de la qualité de l'eau parmi les dispositifs financés par le « deuxième pilier » de la PAC.

Nombre d'exploitations certifiées « Haute valeur environnementale »

Exploitations répondant au niveau 3 de la certification. Voir : <http://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-des>

CONCLUSION

Le projet agro-écologique est porteur d'une vision résolument moderne de l'agriculture française, fondée sur la responsabilisation des acteurs, l'innovation, la performance et le souci de répondre de manière globale à l'ensemble des enjeux du secteur. Il traduit une ambition pour la France et la volonté de fixer une perspective mobilisatrice susceptible d'entraîner l'adhésion des acteurs du monde agricole, de donner du sens à leur engagement professionnel et de rétablir un pacte social fort entre des citoyens essentiellement urbains, mais de plus en plus intéressés par leur alimentation, et leur agriculture.

Le succès du projet agro-écologique dépendra avant tout de la mobilisation de tous et de chacun. Impulsé au premier chef par Stéphane Le Foll et le ministère de l'agriculture, ce projet appartient au-delà à l'ensemble des partenaires du secteur. A eux de s'en saisir et d'y contribuer, de se l'approprier et de le faire vivre. Politique publique originale et innovante, le projet agro-écologique n'est ainsi pas une instruction administrative descendante ou une norme. C'est un cap, une ambition, et un plan d'action structuré et partenarial pour y parvenir.

Le présent rapport a détaillé les principales réalisations intervenues au cours de l'année 2014 et les perspectives pour l'année 2015. Si la généralisation de l'engagement vers l'agro-écologie prendra nécessairement du temps, une mise en mouvement est d'ores et déjà tangible. De nombreuses initiatives fleurissent dans les régions pour échanger et réfléchir sur ce nouveau cap proposé à l'agriculture française. Les actions entreprises ont suscité une réelle curiosité et un fort intérêt. Il convient à présent d'appuyer résolument ce mouvement et, après une année 2014 consacrée à la conception du plan d'action, à la sensibilisation des acteurs et aux premières réalisations, de manifester en 2015 par l'amplification des réalisations concrètes que le changement est en marche.

Production des mirabelles.
Recolte. La cueillette à la main
permet d'obtenir des fruits non talés
et n'abîme pas les arbres.
©Cheick Saidou/Min.Agric.Fr



PLAN D'ACTION DU PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE : UNE VISION D'ENSEMBLE

ANNEXE

FINALITÉ	ACCOMPAGNER ET FORMER LES AGRICUTEURS			SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES DÉMARCHES			FAVORISER UN CONTEXTE D'INNOVATION		OUTRE-MER	INTERNATIONAL							
	OBJECTIF	PILOTER LE PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE		ASSURER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES AGRICUTEURS POUR UNE AGRICULTURE MULTIPERFORMANTE			Impliquer le développement agricole	Diffuser et communiquer sur l'agriculture multi-performance	Favoriser le développement d'une génétique adaptée								
N° CHANTIER	ACTIONS (NON EXHAUSTIF)	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	3.1	3.2	4.1	4.2	5	6
1	Evaluer les réalisations et l'impact du projet agro-écologique	Déployer le projet agro-écologique au niveau régional	Sensibiliser et former les agents du ministère et des opérateurs	Revisiter les référentiels technico-économiques et explorer les dynamiques de changement	Assurer la formation initiale et continuer des agriculteurs pour une agriculture multiperformante	Mobiliser les exploitations des établissements d'enseignement	Former les personnels des établissements	Mobiliser les référentiels pédagogiques	Revisiter les référentiels pédagogiques	Impliquer la recherche et la recherche-développement	Renforcer le lien entre recherche et acteurs du terrain	Diffuser et communiquer sur l'agriculture multi-performance	Mobiliser les aides de développement rural	AdAPTER les aides directes (1 ^{er} pilier)	Déployer le projet agro-écologique en prenant en compte les réalités des départements d'outre-mer	Promouvoir et diffuser le projet agro-écologique à l'international	
2	Installer un comité partenarial de suivi et d'évaluation	Créer un réseau régional ouvert de référents techniques en agro-écologie	Organiser une sensibilisation à grande échelle	Poursuivre l'expérimentation et la production de références technico-économiques	Mobiliser le partenariat européen pour l'innovation (PEI) au service de la performance économique et environnementale	Rénover la spécialité du CAPA Production agricole	Construire un outil d'auto-diagnostic agro-écologique	Mobiliser l'appareil de formation à travers un séminaire régional des expérimentations agricoles	Construire un programme stratégique des expérimentations agricoles	Mobiliser le grand public, des exploitations agriculteurs et des	Réaliser la formation initiale et continuer des agriculteurs pour une agriculture multiperformante	Faire connaître le projet agro-écologique auprès du grand public, des exploitations agriculteurs et des	Identifier les critères de performance correspondant à l'agro-écologie	Sensibiliser les acteurs des DOM	Créer une alliance internationale de l'agro-écologie		
3	Constitution d'un dispositif de suivi et d'évaluation	Proposer de formations spécifiques adaptées	Elaborer une stratégie de développement de l'agro-écologie en région	Elaborer une stratégie de développement de l'agro-écologie en région	Elaborer une stratégie de développement de l'agro-écologie en région	Rénover le bac pro CGEA et le BP « responsable d'entreprise agricole »	Former et professionnaliser des référents régionaux	Appel à projet pour favoriser l'expérimentation/ la diffusion/ la démonstration	Former et professionnaliser des référents régionaux	Réaliser le plan de compétitivité et l'adaptation des exploitations	Prendre en compte l'agro-écologie dans le plan pour la	Prendre en compte l'agro-écologie dans les évaluations officielles	Identifier les critères de reconnaissance	Adapter aux DOM les critères de reconnaissance	Favoriser le financement de projets d'agro-écologie		
4	Tableau de bord annuel de l'agro-écologie	Décliner les priorités en faveur de l'agro-écologie dans le PDR de la région	Réalisation d'un tableau de bord annuel de l'agro-écologie	Décliner les priorités en faveur de l'agro-écologie dans le PDR de la région	Développer un machinisme agricole adapté	Rénover les BTS « DARC » et « ACSE »	Créer un dispositif d'information et de communication	Mobiliser les chambres d'agriculture dans	Mobiliser les chambres d'agriculture dans	Réaliser le plan de compétitivité et l'adaptation des exploitations	Réaliser le plan de compétitivité et l'adaptation des exploitations	Organiser des événements nationaux	Organiser des événements nationaux	Diffusion du nouveau cadre relatif aux MAEC 2015-2020	Échanger sur l'agro-écologie avec nos partenaires européens		
5	Tableau de bord annuel de l'agro-écologie	Décliner les priorités en faveur de l'agro-écologie dans le PDR de la région	Développer le biocontrôle	Développer un machinisme agricole adapté	Renforcer la qualification et la diffusion des connaissances	« Enseigner à produire autrement »	Organiser des événements nationaux	Mobiliser les réseaux existant	Mobiliser les réseaux existant	Diffusion du nouveau cadre relatif aux MAEC 2015-2020	Diffusion du nouveau cadre relatif aux MAEC 2015-2020	Organiser des événements nationaux	Organiser des événements nationaux	Inciter à l'agro-écologie dans le cadre du POSEI	Influier sur le cadre européen		

